



52^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur le Territoire palestinien occupé

Intervention du Luxembourg

Genève, le 3 mars 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Ma délégation remercie le Haut-Commissaire pour son rapport.

Le Luxembourg est extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation des droits humains dans le Territoire palestinien occupé et la forte augmentation du nombre de Palestiniens tués en Cisjordanie. En 2022, 146 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes en Cisjordanie, dont 34 enfants, ce qui en fait l'année la plus meurtrière depuis le début de l'enregistrement des décès par les Nations Unies. Nous appelons Israël à respecter pleinement les obligations qui lui incombent en tant que puissance occupante sous le droit international humanitaire, notamment en matière de protection des civils.

L'escalade de la violence et l'impunité généralisée doivent cesser ! Il est primordial que les responsabilités soient établies et que justice soit faite pour toutes les violations du droit international.

Le Luxembourg condamne les démolitions de maisons et les déplacements forcés de Palestiniens, ainsi que la légalisation d'avant-postes de colonies en Cisjordanie. La poursuite des activités de colonisation d'Israël met en péril la viabilité de la solution à deux Etats et contribue à alimenter le cycle de la violence.

Nous appelons les autorités palestiniennes à mettre fin aux mauvais traitements et à la torture dans les centres pénitentiaires. Nous condamnons l'exécution de deux hommes par les autorités de facto de Gaza.

Le Luxembourg appelle toutes les parties à coopérer pleinement avec le Haut-Commissariat et exhorte les autorités israéliennes à renouveler les visas du personnel du HCDH.

Je vous remercie.